



Point 6 à l'ordre du jour :

Motion de la Région 8 – La Broye

Synode du 4 mars 2017

Introduction par le bureau du Synode

Contexte – dépôt de la motion du 15.11.2016

Le bureau du Synode a reçu, datée du 15 novembre 2016, une motion déposée par l'Assemblée régionale de la Région 8 – La Broye, selon la possibilité offerte par le Règlement ecclésiastique (RE) en son article 143.

Cette motion arrivait trop tard pour être traitée durant la session extraordinaire du 10 décembre dernier, date à laquelle était d'ailleurs étudié le rapport du Conseil synodal en lien avec la problématique soulevée par la Région 8 : « Vers une nouvelle clef de répartition des contributions ».

Réponse du bureau du 25.11.2016

En date du 25 novembre 2016, le bureau a adressé au président de l'Assemblée régionale de la Broye, une lettre dont voici un extrait :

Le bureau a pris le soin d'analyser la demande de l'Assemblée régionale de la Broye (AR8). Il entend et comprend bien la préoccupation de la région et cette difficulté à payer la contribution cantonale.

Il doute toutefois que la motion soit l'outil approprié pour faire passer l'idée de l'Assemblée.

En effet, à bien lire le texte de la motion, la seule demande est la suivante : que le nouveau mode de calcul de la contribution entre en vigueur pour l'établissement du budget 2018.

Comme le mentionne le PV, l'AR8 est bien consciente que la motion ne pourrait être traitée qu'en mars 2017. Or cela sera trop tard, vu que le 10 décembre prochain, nous aborderons, dans le cadre d'un synode supplémentaire, cette question sensible (point 10 « Vers une nouvelle clef de répartition des contributions »).

Nous invitons donc expressément les délégués de la Broye à relayer la préoccupation et la demande de l'AR8 en déposant un amendement, durant le temps des décisions, proposant une décision supplémentaire qui pourrait être formulée ainsi – charge aux délégués de l'améliorer : « Décision 3.

Le Synode demande au Conseil synodal de mettre tout en œuvre pour que la nouvelle clef de contribution entre en vigueur avec le budget 2018. »

Si les délégués de la Région 8 travaillent dans ce sens en Synode, la motion deviendrait caduque et nous inviterions alors le bureau de l'AR8 à la retirer formellement (après le synode supplémentaire du 10 décembre). Si le bureau choisissait tout de même de la maintenir, la Présidente inviterait le Synode à la classer sans suite, au vu des arguments avancés.

Nous espérons que le bureau de l'AR8 comprendra bien l'esprit de notre réponse !

Maintien formel de la motion (pour des raisons de calendrier)

Comme il n'y avait pas d'Assemblée régionale avant la session extraordinaire du 4 mars, l'AR8 n'a pas pu se prononcer à nouveau sur la pertinence de maintenir la motion. C'est la raison pour laquelle ce point figure à l'ordre du jour.

Session du 4 mars 2017

Conformément à l'article 144 RE, la présidente ouvrira une brève discussion sur ce point. Les délégués pourront se prononcer ensuite pour ou contre le classement de la motion. Si le classement l'emporte, le point sera clos, sinon les délégués auront encore à se déterminer sur les lettres b, c ou d, de l'article 144 (renvoi au CS, étude par une commission, transformation de la motion en postulat).



Région 8 : La Broye Assemblée régionale

Palézieux, le 15 novembre 2016

Motion au Synode déposée par l'Assemblée régionale de la Région « La Broye » (article 143 du règlement ecclésiastique)

Préambule

Sans tenir compte des allègements obtenus par certaines paroisses, de 2013 à 2017 la contribution obligatoire de la Région Broye à l'EERV a passé de fr. 310'000 à fr. 328'000 (augmentation de 5.8 %). Pendant cette période, l'effectif des protestants a passé de 20'344 à 19'691 (diminution de 3.2 %). La variation en sens contraire des deux données à la base du calcul de la contribution par paroisse a fait passer la contribution par protestant de fr. 15.24 en 2013 à fr. 16.66 en 2017 (augmentation de 9.3 %).

Même si le budget voté par le Synode est contraignant pour l'Assemblée régionale, la commission de gestion doit inviter l'Assemblée à adopter le budget. Pour la 4^{ème} année consécutive, elle doit répéter dans son rapport : « *Les exigences de l'EERV pour l'ensemble des paroisses (fr. 3'883'000) n'ont pas été modifiées. Si la part de la Région Broye augmente, c'est parce que notre Région a perdu moins de protestants que les autres Régions.* »

Considérant qu'une augmentation de presque 10 % en 4 ans de la contribution par protestant, alors que durant la même période l'indice des prix à la consommation a régressé de presque 2 %, n'est plus tolérable et pour éviter de devoir se répéter une 5^{ème} fois l'an prochain lorsque l'Assemblée se penchera sur le budget 2018, la commission de gestion a décidé de lancer un cri d'alarme en lui proposant de déposer la motion suivante :

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée régionale de la Région 8 « La Broye » attire l'attention du Synode sur le fait que le système en vigueur pour la répartition des contributions obligatoires demandées par l'EERV aux paroisses par le truchement des Régions doit être modifié. Même si l'exigence totale est bloquée depuis plusieurs années, le montant à verser est en constante augmentation dans les Régions où la diminution du nombre de protestants est moins importante que la diminution moyenne cantonale.

La Région 8 invite le Conseil synodal à mettre tout en œuvre pour qu'un nouveau système puisse être adopté par le Synode pour le budget 2018.

La Région 8 sait qu'une procédure est en cours sur cet objet. Elle ne cherche en aucun cas à l'influencer. Elle souhaite simplement l'entrée en vigueur d'une nouvelle procédure pour 2018 déjà.

En vous remerciant de bien vouloir prendre la présente motion en considération, la Région 8 vous présente, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, ses salutations fraternelles.

Pour l'Assemblée régionale de la région 8 « La Broye »

Le président :

Christian Pidoux

Le secrétaire ad hoc :

Gilbert Marion

Assemblée régionale de la Région 8, soit Région de la Broye

Le 15 novembre 2016, Palézieux-Village, salle de L'Art'Scène

Extrait du procès-verbal

4. Contribution financière de la Région Broye à l'EERV, dépôt d'une motion

Plus de cinq membres soutiennent l'entrée en matière de cet objet soumis par la Commission de gestion. Jean-Claude Pradervand, membre de la Commission de gestion, présente la motion (cf. rapport annexé au présent p.-v.).

Laurent Zumstein précise que ce thème des contributions régionales sera traité le 10 décembre 2016 au Synode. Bernard Monstein pense que cette motion met une pression sur les membres du Synode, ce qu'il réprovoque. La motion ne propose pas de solution (ce n'est pas notre rôle) mais laisse le Synode réfléchir et proposer quelque chose qui changera le système actuel. Nous ne courons aucun risque, car tout changement ne pourrait pas être pire que le système actuel.

Après plusieurs prises de parole, l'Assemblée accepte la motion par 19 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, avec l'amendement « Mme la Présidente » au lieu de « M. le Président », et en étant consciente la motion ne sera pas traitée lors du Synode de décembre mais lors de sa session de mars 2017.



Christian Pidoux, Président



Gilbert Marion, secrétaire du jour

Moudon, le 18 novembre 2016